



Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 06 mai 2015, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 14 H 50 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Président de la Transition, Président du Faso, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur Vincent le PAPE, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le deuxième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur Korkut TUFAN, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie auprès du Burkina Faso, avec résidence à Ouagadougou.

Le troisième rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume d'Espagne auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour l'octroi de l'agrément et la nomination de Monsieur José Maria MATRES MANSO, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume d'Espagne auprès du Burkina Faso, avec résidence à Bamako (République du Mali).

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif à un décret portant désignation de l'Autorité chargée de la tenue du registre des Sociétés coopératives.

L'adoption de ce décret permet de désigner uniquement le Haut-commissaire comme l'autorité administrative chargée de la tenue du registre des Sociétés coopératives, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés coopératives (AUSC) et de créer en toute légalité de nouvelles coopératives.

Le second rapport est relatif au Plan d'actions 2015-2017 de mise en œuvre des recommandations du forum national sur le civisme.

Ce plan d'actions porte sur le renforcement de la gouvernance, la promotion d'une justice respectueuse des droits humains, d'une jeunesse civique et citoyenne, de la paix et de la cohésion sociale.

Le Conseil a instruit les départements ministériels et institutions concernés à prendre les mesures idoines pour la mise en œuvre de ces recommandations.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté un décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du Cadre de concertation des forces vives de la Nation.

Ce Cadre de concertation est un organe consultatif restreint regroupant et fédérant les énergies de l'ensemble des composantes de la société dans un espace de dialogue dont la mission est d'apprécier la situation réelle de la Nation, de faire des propositions en vue de prendre des résolutions reflétant l'aspiration des populations.

L'adoption de ce décret permet de rendre opérationnel le Cadre de concertation des forces vives de la Nation.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère de la Santé.

L'adoption de ce décret permet de doter le ministère de la Santé d'un nouvel organigramme, lui permettant de remplir efficacement ses missions, conformément aux exigences de la Transition.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

Le Conseil a adopté un rapport relatif aux cybers attaques des sites web des ministères et institutions publiques intervenues le 22 avril 2015.

Ce rapport fait ressortir 56 sites web touchés dont 52 rétablis le même jour et les 4 autres deux jours plus tard.

Le Conseil a instruit l'ensemble des ministres à prendre des mesures diligentes pour doter notre pays d'outils performants, de ressources humaines qualifiées et de plateformes technologiques adéquates, en vue de faire face à toute cyber attaque au Burkina Faso.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'organisation de la 28ème édition du Tour du Faso.

Le Tour du Faso, depuis sa première édition en 1987, a tenu le pari de la régularité pendant 27 ans sans interruption, consacrant ainsi cette discipline comme l'une des vitrines de référence en Afrique et dans le monde pour notre pays.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les dispositions idoines en vue de doter le Tour du Faso d'un cadre juridique et institutionnel pour réussir l'organisation de la 28ème édition et celles à venir.

II. COMMUNICATIONS ORALES

Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a fait au Conseil une communication relative à l'organisation d'un dialogue direct entre les forces de sécurité et les forces vives de la Nation, le 9 mai 2015 à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Yacouba Isaac ZIDA, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Il a par ailleurs informé le Conseil de l'éboulement survenu dans une mine d'exploitation artisanale à Daïma, Province du Soum, le jeudi 30 avril 2015. Le bilan provisoire fait état de sept (07) morts.

Le Conseil exprime toute sa compassion face au drame et présente ses condoléances aux

familles éplorées.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Abdoul Aziz GAMENE, Mle 110 109 F, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Monsieur Joseph COMPAORE, Mle 110 108 E, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 5ème échelon, est nommé Directeur de la production pénitentiaire ;

- Monsieur Xavier BATIOBO, Mle 113 369 K, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou ;

- Monsieur Albert KABRE, Mle 203 369 M, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Ouahigouya ;

- Monsieur Cyrile TRAORE, Mle 59 952 A, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 1er échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Tougan ;

Compte rendu du conseil des ministres du 06 Mai 2015

Écrit par presidence.bf

Jeudi, 07 Mai 2015 12:57 - Mis à jour Jeudi, 07 Mai 2015 13:17

- Monsieur Siaka BAYOULOU, Mle 59 943 C, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Ziniaré ;

- Monsieur Frédéric OUEDRAOGO, Mle 222 270 V, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Bobo-Dioulasso ;

- Monsieur Eric Toussaint Zienowoyi BATIENO, Mle 113 368 J, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 4ème échelon, est nommé Directeur du Centre pénitentiaire agricole de Baporo ;

- Monsieur Etienne KAGAMBEGA, Mle 222 272 J, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1ère classe, 2ème échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Léo.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Adama Serge ILBOUDO, Mle 27 550, Commissaire de Police, est nommé Directeur général des transmissions et de l'informatique.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Wendlassida Anatole Abraham TAPSOBA, Mle 212 615 A, Conseiller des affaires économiques, Administrateur au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat au Conseil d'administration de la Minoterie du Faso pour un premier mandat de trois ans.

B. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) pour un premier mandat de trois ans.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Landaogo Soutongonoma Lionel Wilfried OUEDRAOGO, Mle 95 882 K, Médecin de Santé publique.

Au titre du Syndicat de la météorologie et de l'aviation civile et assimilés :

- Monsieur Alidou SINARE, Mle 118 922 D, Ingénieur des études et exploitation de l'aviation civile.

Le même décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) pour un dernier mandat de trois ans.

Au titre du ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports :

- Madame Lucie OUANGRAWA/KOUPOLI, Mle 130 365 T, Magistrat.

Au titre du ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants :

- Monsieur Koussaoua PALENFO, Officier.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

- Monsieur Emmanuel NACOULMA, Mle 17 806, Commissaire principal de Police.

Le Ministre de la Communication,

Compte rendu du conseil des ministres du 06 Mai 2015

Écrit par presidence.bf

Jeudi, 07 Mai 2015 12:57 - Mis à jour Jeudi, 07 Mai 2015 13:17

Chargé des Relations avec le Conseil National de la Transition,

Porte-parole du Gouvernement

T. Frédéric A.K. NIKIEMA